

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

Département de la Mayenne

COMMUNE D'IZE

MAIRIE

2 PLACE RAYMOND DANIEL

53160 IZE

Téléphone : 02.43.37.91.59

Fax : 09.70.61.14.81

Mail : mairiedize@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL D'IZE

Procès-verbal

SEANCE DU

JEUDI 7 DECEMBRE 2023

A 20H15mn

TABLE DES MATIERES

Adjonctions

Présents

2023-12-D058 / Décision modificative n°5 au budget de la commune

2023-12-D059 / Demande de subvention au titre de la DSIL 2024 pour le projet Ecole avec Cantine et ALSH – Tranche 2

2023-12-D060 / Validation de la modification du plan de financement du projet Ecole avec Cantine et ALSH – Tranche 2

2023-12-D061 / Validation du devis des travaux d'aménagement extérieur – Projet Ecole

2023-12-D062 / Acceptation du don de l'Association Etoile Sportive – Section Ping-Pong

2023-12-D063 / Transfert de la compétence DT/DICT à TERRITOIRE D'ENERGIE MAYENNE

Questions diverses

L'an deux mil vingt-trois, le 7 décembre à vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 30 novembre se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 30 novembre 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 30 novembre 2023.

PRESENTS : BOURAYON Thierry, BOURILLON Anne-Flore, BOURGES Marc, FILOCHE Virginie, GUIOULLIER Benoît, HERVOCHE Christophe, JACQUEMIN Carine,

Absents excusés : MAILLOT Auguste, PICARD Nicole, RABINEAU Solène, SUARD Alain

Absent :

Date de la convocation du Conseil municipal : 30 novembre 2023

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 7 Votants : 7

Secrétaire de séance : Thierry BOURAYON

Le compte rendu de la séance du 9 novembre 2023 est adopté sans observation.

Présents :

030303

ORDRE DU JOUR :

2023-12-D058 / Décision modificative n°5 au budget de la commune

Madame le Maire informe les conseillers municipaux qu'il faut réajuster les crédits sur certains articles notamment en Fonctionnement et réaliser une opération d'ordre en Investissement.

Elle propose donc la décision modificative n°5 comme suit :

FONCTIONNEMENT

MVT	PROGRAMME	CHAPITRE	NATURE	OPERATION	COMMENTAIRES	DEPENSE	RECETTE	
REEL	NR - Non renseigné	011	615221 - Bâtiments publics			1 300,00		
			615228 - Autres bâtiments			1 300,00		
			622 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires			3 500,00		
			626 - Frais postaux et frais de télécommunications			300,00		
			6281 - Concours divers (cotisations)			400,00		
			62876 - A un GFP de rattachement			900,00		
				635 - Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des			1 300,00	
		012	6216 - Personnel affecté par le GFP de rattachement			-6 000,00		
		70	70688 - Autres prestations de services				2 000,00	
		75	752 - Revenus des immeubles				10 000,00	
75811 - Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, pro					700,00			
		77	773 - Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déch			1 300,00		
REEL					SOMME REEL :	3 000,00	14 000,00	
ORDRE	NR - Non renseigné	042	72 - Production immobilisée				600,00	
ORDRE ENTRE SECTION					SOMME ORDRE ENTRE SECTION :		600,00	
					TOTAL	3 000,00	14 600,00	

INVESTISSEMENT

MVT	PROGRAMME	CHAPITRE	NATURE	OPERATION	COMMENTAIRES	DEPENSE
ORDRE	NR - Non renseigné	040	2131 - Bâtiments publics			600,00
ORDRE ENTRE SECTION						600,00
SOMME ORDRE ENTRE SECTION :						600,00
TOTAL						600,00

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal accepte et vote à l'unanimité en faveur de la décision modificative n°5 au budget de la commune et donne tous pouvoirs à Madame Le Maire à signer toutes pièces utiles.

Vote à l'unanimité
 Pour : 7
 Contre :
 Abstention :

~~~~~

Arrivée de Solène RABINEAU ce porte le nombre de présents et votants à 8

~~~~~

2023-12-D059 / Demande de subvention au titre de la DSIL 2024 pour le projet Ecole avec Cantine et ALSH – Tranche 2

Madame le Maire fait un point sur le projet Ecole avec Cantine et ALSH et informe les conseillers que la commune pourrait prétendre à une subvention au titre de la DSIL 2024 qui pourrait aller jusqu'à un financement à hauteur de 105 000 € sur la Tranche 2 et l'aménagement extérieur (accès et cours).

En effet, le coût global de l'opération a été scindé en deux tranches dans la mesure où la surface a augmenté de 121 m² par rapport au projet initial. Il faut également tenir compte de l'augmentation proportionnelle du coût de l'architecte. L'aménagement extérieur a été budgétisé dernièrement pour avoir une cour arrière avec une partie végétalisée et une partie ensablée ; les accès et les clôtures de cette cour sont compris dans l'estimatif.

- ✓ **COUT ESTIMATIF HT DES TRAVAUX – TRANCHE 2 : 262 982,84 €**
- ✓ **COUT ESTIMATIF HT – ARCHITECTE – TRANCHE 2 : 10 783,40 €**
- ✓ **DEVIS AMENAGEMENT EXTERIEUR : 19 860,80 €**

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à solliciter une subvention au titre de la DSIL 2024 pour la réalisation du projet Ecole avec Cantine et ALSH – Tranche 2 avec l'aménagement extérieur et lui donne tous pouvoirs pour signer toutes pièces et actes.

Vote à l'unanimité
 Pour : 8
 Contre :
 Abstention :

2023-12-D060 / Validation de la modification du plan de financement du projet Ecole avec Cantine et ALSH – Tranche 2

Madame le Maire présente aux conseillers municipaux le plan de financement du projet Ecole avec Cantine et ALSH pour la **Tranche 2** avec l'aménagement extérieur dans la mesure où une demande de subvention au titre de la DSIL 2024 va être faite.

Collectivité : Izé

Plan de financement prévisionnel de l'opération de : Réhabilitation d'une école avec cantine et alsh (tranche 2)

Coût estimatif de l'opération				
Pour être recevable, un dossier doit faire apparaître des montants identiques sur les devis ou l'APD, la délibération et le plan de financement				
Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	Nom du prestataire	Montant (HT)	dont montant accessibilité	dont montant rénovation énergétique
Maîtrise d'œuvre			A proratiser le cas échéant	
architecte	IE architecture	10 783,40 €		
Études complémentaires / frais annexes			A proratiser le cas échéant	
travaux aménagement extérieur- accès cours - aménagement cours végétalisé et sablé.	sarl Pilon	19 860,80 €		
Sous-total MOE/Études		30 644,20 €	0,00 €	0,00 €
Travaux ou acquisitions			A détailler le cas échéant	
travaux tranche 2				
terrassement vrd	SNTP Salmon	20 305,27 €		
gros œuvre	Huault Maçonnerie	72 122,15 €		
charpente couverture étanchéité bardage	CCV - Vimartin sur Orthe	45 496,18 €		
menuiserie extérieur	MPS	9 860,00 €		
menuiserie intérieur	MPS	4 762,50 €		
cloison sèche plafond isolation	ETS Jarry	32 058,26 €		
carrelage faïence	ETS Chadet	5 063,70 €		
peinture	PRVI SURET	6 818,50 €		
plomberie chauffage ventilation	SCF	50 166,95 €		
électricité courants forts courants faibles	SAS Dessaigne	16 329,33 €		
Sous-total travaux ou acquisitions		262 982,84 €	0,00 €	0,00 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		293 627,04 €	0,00 €	0,00 €
Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
Fonds européens				0,00%
DETR			56 552,81 €	19,26%
DSIL			105 000,00 €	35,76%
FNADT				0,00%
Autres aide État				0,00%
Conseil régional			39 154,67 €	13,33%
Conseil départemental			7 668,05 €	2,61%
EPCI			11 735,65 €	4,00%
Autre collectivité				0,00%
à préciser				0,00%
Sous-total aides publiques	Taux de financement public		220 111,18 €	74,96%
Autres aides non publiques				
à préciser				
Sous-total autres aides non publiques			0,00 €	
Part de la collectivité	Fonds propres		73 515,86 €	
	Emprunt			
	Crédit bail ou autres			
	Recettes générées par le projet			
	Participation du maître d'ouvrage		73 515,86 €	25,04%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			293 627,04 €	

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal vote à l'unanimité le plan de financement ci-dessus pour le projet Ecole avec Cantine et ALSH – Tranche 2 avec l'aménagement extérieur.

Vote à l'unanimité Pour : 8 Contre : Abstention :
--



2023-12-D061 / Validation du devis des travaux d'aménagement extérieur – Projet Ecole

Madame le Maire présente aux conseillers municipaux le devis de l'entreprise PILON pour la réalisation des travaux d'aménagement de l'accès de service ainsi que de la cour végétalisée et ensablée pour le Projet Ecole.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal accepte et vote à la majorité les travaux d'aménagement extérieur – Projet Ecole et donne tous pouvoirs à Madame Le Maire à signer le devis de l'entreprise PILON pour un montant total HT de 19 860,80 €

Vote à la majorité Pour : 7 Contre : Abstention : 1
--



2023-12-D062 / Acceptation du don de l'Association Etoile Sportive – Section Ping-Pong

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que l'Association Etoile Sportive – Section Ping-Pong souhaite faire un don à la commune à hauteur de 1 000 € suite aux travaux de chauffage qui ont été réalisés courant novembre.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le don de l'Association Etoile Sportive – Section Ping-Pong pour un montant de 1 000 € et la remercie vivement.

Vote à l'unanimité Pour : 8 Contre : Abstention :
--



2023-12-D063 / Transfert de la compétence DT/DICT à TERRITOIRE D'ENERGIE MAYENNE

Madame le Maire expose que :

Dans le cadre de ses statuts Territoire d'énergie Mayenne offre la possibilité aux communes de lui confier tout ou partie de la compétence relative à l'éclairage public.

Conformément à la délibération du Conseil municipal du 22 Janvier 2009, les volets investissement et maintenance de la compétence éclairage public ont été transférés au syndicat TEM.

Suite à cette présentation du contexte et dans la continuité de cette opération, Madame le Maire propose au Conseil municipal :

- **De transférer à Territoire d'énergie Mayenne la compétence liée de géoréférencement des réseaux et des réponses au DT-DICT.**

Vote à l'unanimité

Pour : 8

Contre :

Abstention :

CCCC

Questions diverses

* Zone d'accélération des Energies Renouvelables : Définition des zones. Une concertation du public sera faite en janvier 2024

* Multiservices : candidatures

* CCAS - Repas le 17 février 2024

* Cimetière

* Bulletin municipal

Levée de la séance : 22h30

Thierry BOURAYON

Secrétaire de Séance



Anne-Flore BOURILLON

Maire



**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE D'IZE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 7 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 7 décembre à vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 30 novembre se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 30 novembre 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 30 novembre 2023.

PRESENTS : BOURAYON Thierry, BOURILLON Anne-Flore, BOURGES Marc, FILOCHE Virginie, GUIOULLIER Benoît, HERVOCHE Christophe, JACQUEMIN Carine

Absents excusés : MAILLOT Auguste, PICARD Nicole, RABINEAU Solène, SUARD Alain

Absent :

Date de la convocation du Conseil municipal : 30 novembre 2023

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 7 Votants : 7

Secrétaire de séance : Thierry BOURAYON

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	7	7

Vote à l'unanimité
Pour : 7
Contre :
Abstention :

2023-12-D058 / Décision modificative n°5 au budget de la commune

Madame le Maire informe les conseillers municipaux qu'il faut réajuster les crédits sur certains articles notamment en Fonctionnement et réaliser une opération d'ordre en Investissement.

Elle propose donc la décision modificative n°5 comme suit :

FONCTIONNEMENT

MVT	PROGRAMME	CHAPITRE	NATURE	OPERATION	COMMENTAIRES	DEPENSE	RECETTE
REEL	NR - Non renseigné	011	615221 - Bâtiments publics			1 300,00	
			615228 - Autres bâtiments			1 300,00	
			622 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires			3 500,00	
			626 - Frais postaux et frais de télécommunications			300,00	
			6281 - Concours divers (cotisations)			400,00	
			62876 - A un GPF de rattachement			900,00	
		012	635 - Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des			1 300,00	
			6216 - Personnel affecté par le GPF de rattachement			-8 000,00	
		70	70688 - Autres prestations de services				2 000,00
		75	752 - Revenus des immeubles				10 000,00
		77	75811 - Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, pro				700,00
			773 - Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déché				1 300,00
REEL					SOMME REEL :	3 000,00	14 000,00
ORDRE	NR - Non renseigné	042	72 - Production immobilisée				600,00
ORDRE ENTRE SECTION						SOMME ORDRE ENTRE SECTION :	600,00
TOTAL						3 000,00	14 600,00

INVESTISSEMENT

MVT	PROGRAMME	CHAPITRE	NATURE	OPERATION	COMMENTAIRES	DEPENSE
ORDRE	NR - Non renseigné	040	2131 - Bâtiments publics			600,00
ORDRE ENTRE SECTION						SOMME ORDRE ENTRE SECTION :
TOTAL						600,00

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal accepte et vote à l'unanimité en faveur de la décision modificative n°5 au budget de la commune et donne tous pouvoirs à Madame Le Maire à signer toutes pièces utiles.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Anne-Flore BOURILLON**




**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE D'IZE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 7 décembre 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 7 décembre à vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 30 novembre se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 30 novembre 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 30 novembre 2023.

PRESENTS : BOURAYON Thierry, BOURILLON Anne-Flore, BOURGES Marc, FILOCHE Virginie, GUIOULLIER Benoît, HERVOCHE Christophe, JACQUEMIN Carine, RABINEAU Solène

Absents excusés : MAILLOT Auguste, PICARD Nicole, SUARD Alain

Absent :

Date de la convocation du Conseil municipal : 30 novembre 2023

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 8 Votants : 8

Secrétaire de séance : Thierry BOURAYON

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	8	8

Vote à l'unanimité
Pour : 8
Contre :
Abstention :

2023-12-D059 / Demande de subvention au titre de la DSIL 2024 pour le projet Ecole avec Cantine et ALSH – Tranche 2

Madame le Maire fait un point sur le projet Ecole avec Cantine et ALSH et informe les conseillers que la commune pourrait prétendre à une subvention au titre de la DSIL 2024 qui pourrait aller jusqu'à un financement à hauteur de 105 000 € sur la Tranche 2 et l'aménagement extérieur (accès et cours).

En effet, le coût global de l'opération a été scindé en deux tranches dans la mesure où la surface a augmenté de 121 m² par rapport au projet initial. Il faut également tenir compte de

l'augmentation proportionnelle du coût de l'architecte. L'aménagement a été
budgétisé dernièrement pour avoir une cour arrière avec une partie végétalisée et une partie
ensablée ; les accès et les clôtures de cette cour sont compris dans l'estimatif.

- ✓ **COUT ESTIMATIF HT DES TRAVAUX – TRANCHE 2 : 262 982,84 €**
- ✓ **COUT ESTIMATIF HT – ARCHITECTE – TRANCHE 2 : 10 783,40 €**
- ✓ **DEVIS AMENAGEMENT EXTERIEUR : 19 860,80 €**

Après en avoir délibéré,

**Le conseil municipal autorise Madame le Maire à solliciter une subvention au titre de la
DSIL 2024 pour la réalisation du projet Ecole avec Cantine et ALSH – Tranche 2 avec
l'aménagement extérieur et lui donne tous pouvoirs pour signer toutes pièces et actes.**

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa
publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours
suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Anne-Flore BOURILLON**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 7 décembre 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 7 décembre à vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 30 novembre se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 30 novembre 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 30 novembre 2023.

PRESENTS : BOURAYON Thierry, BOURILLON Anne-Flore, BOURGES Marc, FILOCHE Virginie, GUIOULLIER Benoît, HERVOCHE Christophe, JACQUEMIN Carine, RABINEAU Solène

Absents excusés : MAILLOT Auguste, PICARD Nicole, SUARD Alain

Absent :

Date de la convocation du Conseil municipal : 30 novembre 2023

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 8 Votants : 8

Secrétaire de séance : Thierry BOURAYON

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	8	8

Vote à l'unanimité
Pour : 8
Contre :
Abstention :

2023-12-D060 / Validation de la modification du plan de financement du projet Ecole avec Cantine et ALSH – Tranche 2

Madame le Maire présente aux conseillers municipaux le plan de financement du projet Ecole avec Cantine et ALSH pour la **Tranche 2** avec l'aménagement extérieur dans la mesure où une demande de subvention au titre de la DSIL 2024 va être faite.

Collectivité : Izé

Plan de financement prévisionnel de l'opération de : Réhabilitation d'une école avec cantine et alsh (tranche 2)

Coût estimatif de l'opération				
Pour être recevable, un dossier doit faire apparaître des montants identiques sur les devis ou l'APD, la délibération et le plan de financement				
Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	Nom du prestataire	Montant (HT)	dont montant accessibilité	dont montant rénovation énergétique
Maitrise d'œuvre			A proratiser le cas échéant	
architecte	IE architecture	10 783,40 €		
Etudes complémentaires / frais annexes			A proratiser le cas échéant	
	sarl Pilon	19 860,80 €		
travaux aménagement extérieur- accès				
cours - aménagement cours végétalisé et				
sablé.				
Sous-total MOE/Études		30 644,20 €	0,00 €	0,00 €
Travaux ou acquisitions			A détailler le cas échéant	
travaux tranche 2				
terrassement vrd	SNTP Salmon	20 305,27 €		
gros œuvre	Huault Maconnerie	72 122,15 €		
charpente couverture étanchéité bardage	CCV - Vimartin sur Orthe	45 496,18 €		
menuiserie extérieur	MPS	9 860,00 €		
menuiserie intérieur	MPS	4 762,50 €		
cloison sèche plafond isolation	ETS Jarry	32 058,26 €		
carrelage faïence	ETS Chadet	5 063,70 €		
peinture	PRVI SURET	6 818,50 €		
plomberie chauffage ventilation	SCF	50 166,95 €		
électricité courants forts courants faibles	SAS Dessaigne	16 329,33 €		
Sous-total travaux ou acquisitions		262 982,84 €	0,00 €	0,00 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		293 627,04 €	0,00 €	0,00 €
Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
Fonds européens				0,00%
DETR			56 552,81 €	19,26%
DSIL			105 000,00 €	35,76%
FNADT				0,00%
Autres aide État				0,00%
Conseil régional			39 154,67 €	13,33%
Conseil départemental			7 668,05 €	2,61%
EPCI			11 735,65 €	4,00%
Autre collectivité				0,00%
à préciser				0,00%
Sous-total aides publiques		Taux de financement public	220 111,18 €	74,96%
Autres aides non publiques				
à préciser				
Sous-total autres aides non publiques			0,00 €	
Part de la collectivité	Fonds propres		73 515,86 €	
	Emprunt			
	Crédit bail ou autres			
	Recettes générées par le projet			
	Participation du maître d'ouvrage		73 515,86 €	25,04%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			293 627,04 €	

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal vote à l'unanimité le plan de financement ci-dessus pour le projet Ecole avec Cantine et ALSH – Tranche 2 avec l'aménagement extérieur.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Anne-Flore BOURILLON**



**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE D'IZE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 7 décembre 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 7 décembre à vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 30 novembre se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 30 novembre 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 30 novembre 2023.

PRESENTS : BOURAYON Thierry, BOURILLON Anne-Flore, BOURGES Marc, FILOCHE Virginie, GUIOULLIER Benoît, HERVOCHE Christophe, JACQUEMIN Carine, RABINEAU Solène

Absents excusés : MAILLOT Auguste, PICARD Nicole, SUARD Alain

Absent :

Date de la convocation du Conseil municipal : 30 novembre 2023

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 8 Votants : 8

Secrétaire de séance : Thierry BOURAYON

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	8	8

Vote à l'unanimité
Pour : 7
Contre :
Abstention : 1

2023-12-D061 / Validation du devis des travaux d'aménagement extérieur – Projet Ecole

Madame le Maire présente aux conseillers municipaux le devis de l'entreprise PILON pour la réalisation des travaux d'aménagement de l'accès de service ainsi que de la cour végétalisée et ensablée pour le Projet Ecole.

Après en avoir délibéré,

**Le conseil municipal accepte et vote à la majorité les travaux d'aménagement extérieur –
Projet Ecole et donne tous pouvoirs à Madame Le Maire à signer le devis de l'entreprise
PILON pour un montant total HT de 19 860,80 €**

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Anne-Flore BOURILLON**



**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE D'IZE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 7 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 7 décembre à vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 30 novembre se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 30 novembre 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 30 novembre 2023.

PRESENTS : BOURAYON Thierry, BOURILLON Anne-Flore, BOURGES Marc, FILOCHE Virginie, GUIOULLIER Benoît, HERVOCHE Christophe, JACQUEMIN Carine, RABINEAU Solène

Absents excusés : MAILLOT Auguste, PICARD Nicole, SUARD Alain

Absent :

Date de la convocation du Conseil municipal : 30 novembre 2023

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 8 Votants : 8

Secrétaire de séance : Thierry BOURAYON

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	8	8

Vote à l'unanimité
Pour : 8
Contre :
Abstention :

2023-12-D062 / Acceptation du don de l'Association Etoile Sportive – Section Ping-Pong

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que l'Association Etoile Sportive – Section Ping-Pong souhaite faire un don à la commune à hauteur de 1 000 € suite aux travaux de chauffage qui ont été réalisés courant novembre.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le don de l'Association Etoile Sportive – Section Ping-Pong pour un montant de 1 000 € et la remercie vivement.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Anne-Flore BOURILLON**



**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE D'IZE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 7 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 7 décembre à vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 30 novembre se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 30 novembre 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 30 novembre 2023.

PRESENTS : BOURAYON Thierry, BOURILLON Anne-Flore, BOURGES Marc, FILOCHE Virginie, GUIOULLIER Benoît, HERVOCHE Christophe, JACQUEMIN Carine, RABINEAU Solène

Absents excusés : MAILLOT Auguste, PICARD Nicole, SUARD Alain

Absent :

Date de la convocation du Conseil municipal : 30 novembre 2023

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 8 Votants : 8

Secrétaire de séance : Thierry BOURAYON

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	8	8

Vote à l'unanimité
Pour : 8
Contre :
Abstention :

**2023-12-D063 / Transfert de la compétence DT/DICT à TERRITOIRE D'ENERGIE
MAYENNE**

Madame le Maire expose que :

Dans le cadre de ses statuts Territoire d'énergie Mayenne offre la possibilité aux communes de lui confier tout ou partie de la compétence relative à l'éclairage public.

Conformément à la délibération du Conseil municipal du 22 Janvier 2009, les volets investissement et maintenance de la compétence éclairage public ont été transférés au syndicat TEM.

Suite à cette présentation du contexte et dans la continuité de cette opération, Madame le Maire propose au Conseil municipal :

- **De transférer à Territoire d'énergie Mayenne la compétence liée de géoréférencement des réseaux et des réponses au DT-DICT.**

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Anne-Flore BOURILLON**

